

INFORMATION PUBLIQUE N°1 :

DE QUOI EST ACCUSÉ LE COLLECTIF DE SOUTIEN AUX PERSONNES SANS-PAPIERS DE RENNES PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ?

Trois membres du collectif de soutien aux personnes sans-papiers de Rennes sont appelé-e-s à comparaître devant le Tribunal correctionnel de Rennes le vendredi 12 décembre 2008 à 14 heures. Cette comparution fait suite à la diffusion de 3 tracts et de 2 affiches lors de deux rassemblements contre la Police aux Frontières le 2 avril 2008.

1. Nous sommes d'abord accusé-e-s d'avoir « diffamé publiquement une administration publique ou un corps constitué, en l'espèce les fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, par parole, écrit, image ou moyen audiovisuel en ayant participé à l'élaboration, à la distribution, à la diffusion publique et à la lecture de deux tracts [...] alléguant ou imputant des faits portant atteinte à l'honneur ou à la considération du corps auquel les faits sont imputés ».

Pour le premier tract (ton ironique), les passages suivants contre l'existence et les pratiques de la Police aux Frontières sont plus particulièrement visés selon l'avis d'huissier :

« Tu veux un métier où, plus t'obtiens des résultats, plus tu gagnes du fric ? »
« Dans la journée, tu peux aussi organiser des contrôles d'identité au faciès. »
« Ben maintenant, on peut interpellé les enfants, les mettre en garde à vue avec leurs parents ». « Oui oui, notre métier autorise l'enfermement des enfants ».
« En plus, si le sans-papiers te fait chier ou est trop bruyant, des fois t'as le droit de le calmer par une petite piqure ou de l'attacher dans l'avion. ».

Pour le second tract, les passages suivants contre l'existence et les pratiques de la Police aux Frontières sont plus particulièrement visés selon l'avis d'huissier :

« Rassemblement à la gare SNCF (métro Gares) pour dénoncer les pratiques discriminatoires de la PAF ! ».
« Un acharnement sélectif. Les méthodes brutales de la Police aux Frontières (arrestation, perquisition) visent en priorité, dans l'esprit de ses agents souvent familiers des idées racistes, les Noirs et les Arabes ».
« Les agents de la PAF planquent dans les lieux où les sans-papiers se retrouvent (les gares, les foyers, la Croix Rouge, les services sociaux) et contrôlent les personnes sur le seul critère de leur couleur de peau ! ».

(Nous tenons à disposition de quiconque les tracts incriminés car ce qui apparaît ici ne correspond qu'aux extraits choisis par le Procureur de la République au moment de poursuivre notre collectif. Ces extraits ne reflètent évidemment pas la cohérence de chaque tract poursuivi).

Alors, diffamation ?

RASSEMBLEMENTS DE SOUTIEN

Vendredi 5 décembre à 19h, place Sainte Anne
Vendredi 12 décembre à partir de 13h, devant la
cité judiciaire de Rennes

(7 rue Pierre Abélard, près du Boulevard de la Tour d'Auvergne)

Réunions ouvertes chaque mardi à 18 heures 30 à la MIR, 7 quai Chateaubriand